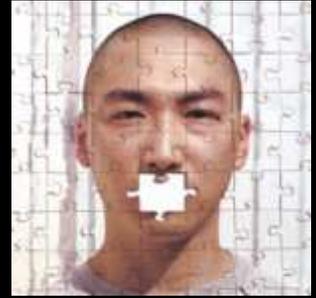




AVOCATS SANS FRONTIERES  
France



Là où la défense n'a plus la parole.

---

# Rapport d'activités

## 2004

---

35, rue Ozenne, 31000 Toulouse, France. Mail : [info@asf-france.org](mailto:info@asf-france.org)

Tél : +33 534 31 17 83. Fax : +33 534 31 17 84. [www.asf-france.org](http://www.asf-france.org)



## MOT DU PRESIDENT

**L'année 2004 a été pour Avocats sans Frontières France celle du renforcement et de la reconnaissance.**

**Renforcement** d'abord en dotant nos membres des compétences indispensables à l'efficacité de nos actions à travers la formation. C'est ainsi que nous avons initié à leur intention :

- Une formation à l'animation d'équipe et
- Une formation de formateurs (premier et deuxième niveau) pour améliorer leur capacité de transmettre leur savoir-faire.

De plus, nous avons organisé des séminaires de formation dans les projets Amérique Latine, Burundi et Cambodge afin de mieux préparer nos équipes avant leur départ en mission sur le terrain.

Nous avons renforcé également notre armature éthique, référence indispensable à l'action sur le terrain, par :

- La finalisation de notre charte
- La rédaction d'un rappel des comportements que chacun d'entre nous s'engage à respecter.

**Reconnaissance** ensuite grâce à l'obtention du statut d'organisme consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies et la remise du Prix de la Conférence du stage par le Barreau de Paris.

En sept ans d'existence, nous avons appris à conjuguer bénévolat et efficacité. Nous savons que, pour être à la hauteur des espérances que nous suscitons, nous devons avoir valeurs, enthousiasme, mais aussi engagement dans le temps et méthode.

C'est le chemin que nous avons choisi et sur lequel nous voulons progresser encore.

Un grand merci à tous ceux qui nous accompagnent et nous soutiennent.

Au nom de tous les membres de notre association, mais aussi et surtout des hommes et des femmes qui placent en nous leurs espoirs de conserver la vie ou de retrouver la liberté.

*François Cantier  
Président  
Avocats sans Frontières France*

## TABLE DES MATIERES

<b>Mot du Président</b> .....	1
<b>Présentation de l'association</b> .....	3
<b>Projets</b>	
• Amérique Latine .....	5
• Cambodge .....	11
• Afghanistan .....	12
• Syrie .....	14
• Russie .....	15
• Burundi .....	17
• Nigeria .....	19
• Formation à la CPI en Afrique .....	21
<b>Formation professionnelle</b> .....	24
<b>Évènements</b> .....	27
<b>Annexes</b>	
• Remerciements .....	30
• Charte d'ASF France .....	34



## PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

La première association Avocats sans Frontières a été créée en 1992 en Belgique par des avocats de différents pays, désireux de faire respecter les droits de l'Homme. **L'objectif de cette association était d'assurer la défense de toute personne dont les droits fondamentaux ne sont pas respectés et qui ne peut bénéficier de l'assistance d'un avocat libre et indépendant.**

La première action d'envergure a été conçue et mise en œuvre à la suite du génocide commis au Rwanda en 1994. De nombreux avocats européens, américains et africains ont ainsi participé à la tenue de procès justes et équitables pour les victimes, tout comme pour les accusés.

**A l'initiative de François Cantier, l'association Avocats Sans Frontières a été créée en France en 1998. ASF France a contribué à l'élargissement du concept initial en favorisant le partenariat avec les acteurs locaux. Ceci pour que soient renforcés la fonction de défense, le droit à un procès équitable et l'État de droit.**

Déclarée auprès de la Préfecture de la Haute Garonne en France, elle est régie par la loi française relative aux associations et jouit à ce titre de la personnalité juridique. Aujourd'hui, Avocats sans Frontières France regroupe quelques 600 membres, parmi lesquels des avocats adhérents individuels, mais aussi la plus grande partie des ordres d'avocats français et des institutions représentatives de la profession d'avocat en France. Elle bénéficie du soutien du Conseil National des Barreaux Français et de la Conférence des Bâtonniers de France et entretient des relations étroites avec les organisations internationales d'avocats.

Ses membres ont su également gagner sur le terrain la confiance des organisations nationales et internationales avec lesquelles des relations de partenariat ont été établies. Le 4 février 2004, ASF France s'est vu décerner le statut d'organisme consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies.

La reconnaissance de la profession s'est aussi concrétisée par la remise du prix de la Conférence du stage du Barreau de Paris, le 22 novembre 2004.

Du Cambodge au Nigeria, de la Colombie au Kosovo, ASF France développe, en étroite collaboration avec la société civile et les autorités, des programmes d'accompagnement pour aider à la reconstruction juridique des pays en difficulté. En contribuant au renforcement de l'État de droit, ses membres luttent pour la reconnaissance d'un droit à la Justice sans frontières.

### Autour de valeurs communes

*« Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui ont été assurées ».*

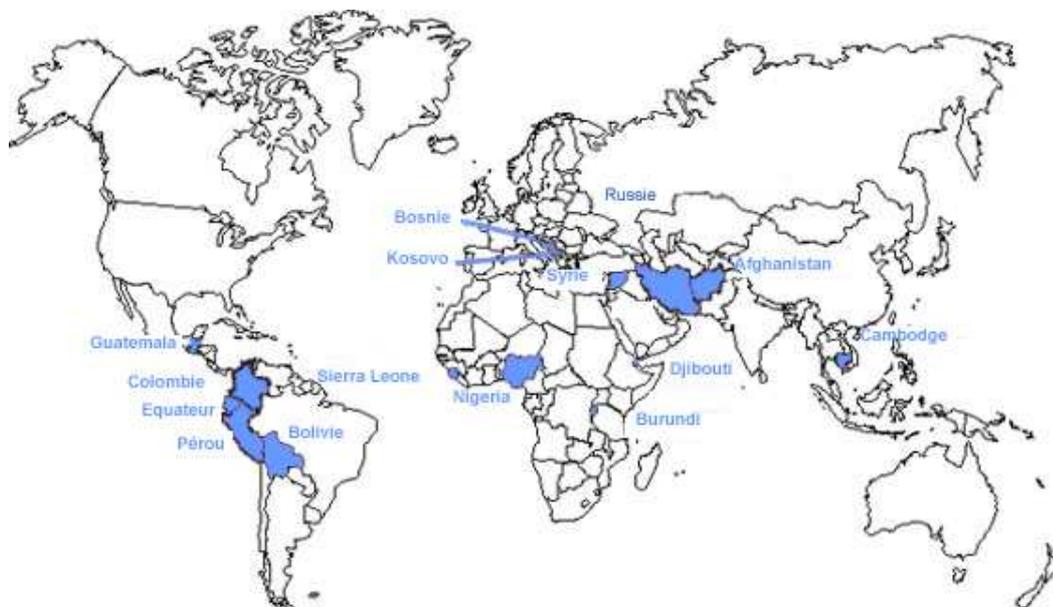
Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, article 11

*« Toute personne accusée d'une infraction pénale a droit, au moins, aux garanties suivantes : à être présente au procès et à se défendre elle-même ou à avoir l'assistance d'un défenseur de son choix ; si elle n'a pas de défenseur, à être informée de ce droit d'en avoir un et, chaque fois que l'intérêt de la justice l'exige, à se voir attribuer d'office un défenseur, sans frais, si elle n'a pas les moyens de le rémunérer ».*

Pacte International des Droits Civils et Politiques, article 14



## ASF France dans le monde



### AMERIQUE LATINE

**Colombie:** suivi des cas d'avocats menacés, « disparus » ou assassinés en raison de leur fonction et renforcement de la profession d'avocat.

**Équateur, Guatemala, Bolivie:** étude de la situation de la défense.

**Pérou:** suivi des cas d'avocats incarcérés en raison de leur activité professionnelle.

### ASIE

**Syrie:** défense immédiate d'un avocat poursuivi pour ses actions en faveur des droits de l'Homme.

**Afghanistan:** formation sur les fondements du droit pénal, de la procédure pénale et le droit pénal international.

**Cambodge:** formation sur la pratique professionnelle des avocats et sur l'utilisation des instruments juridiques internationaux

### EUROPE

**Russie:** mise en place d'un travail collectif entre des avocats et des ONG locales sur l'intervention devant la Cour européenne des droits de l'Homme et la défense des mineurs.

### AFRIQUE

**Burundi:** défense dans les procès de crimes contre l'Humanité et formation sur la pratique professionnelle et la pratique judiciaire pénale.

**Nigeria:** défense de femmes et d'enfants menacés de peines telles que la lapidation ou l'amputation.

**Afrique Francophone:** formation des avocats à la défense d'accusés et de victimes devant la Cour pénale internationale.



## PROJET AMERIQUE LATINE : Défense de la défense



Présente principalement en Colombie et au Pérou, ASF France soutient les acteurs de la défense et renforce la profession d'avocat dans ces pays. En 2004, elle a étendu son action au niveau régional.

## Colombie



- Nom officiel : **République de Colombie**
- Chef de l'état et du gouvernement : **Álvaro Uribe Vélez**
- Superficie : **1 141 748 km<sup>2</sup>**
- Population : **44,2 millions**
- Capitale : **Santa Fé de Bogotá**
- Langue officielle : **Espagnol**

### Statut relatif à certaines conventions fondamentales

- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : **ratifiée**
- Protocole facultatif à la convention de l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : **signé**

## Renforcement de la profession d'avocat

### Contexte et pertinence de l'action

La Colombie est caractérisée par un contexte de conflit armé et de violations graves des droits de l'Homme et du droit international humanitaire. Face à cette situation, les avocats colombiens – les principaux garants des droits de la défense et du procès équitable – ont une fonction clé dans l'accès de l'ensemble de la population et particulièrement des groupes vulnérables tant à la connaissance et à la défense de leurs droits qu'au système judiciaire.

Or, une des principales difficultés qu'ils doivent affronter est leur assimilation aux causes de leurs clients. En raison de cette assimilation, grand nombre d'avocats qui défendent des personnes accusées d'appartenir à des groupes armés, des victimes de violations des droits de l'Homme ou de certains syndicats ont été victimes de menaces, de disparitions forcées ou d'assassinats.

Face à ces agressions, le manque d'organisations professionnelles amples et fortes, que ce soit sous la forme d'associations ou d'ordres, les laisse sans protection, surtout en province. De plus, cet isolement rend difficile l'actualisation de leur formation professionnelle et empêche qu'ils remplissent leur rôle dans leurs domaines d'activité.

A partir de 1998, ASF France a établi des relations avec des avocats colombiens qui souhaitaient la mise en place d'un programme de solidarité professionnelle en raison de leur situation d'extrême insécurité. Deux ans de collaboration entre des bénévoles français et colombiens d'ASF France et les confrères sur place ont suivi dans le but d'y établir un réseau de contacts dans les milieux juridique et associatif et de recenser les besoins plus précis des avocats locaux.

**En 2001, le projet « Défense de la défense » est né pour permettre aux bénévoles d'ASF France de travailler aux côtés des avocats colombiens et de les aider à faire face à ces obstacles.**



L'ensemble des actions du projet vise donc à améliorer la sécurité, l'indépendance et la formation des avocats ainsi qu'à faire reconnaître par les autorités et la société civile la légitimité de leur fonction et la nécessité de leur assurer une protection particulière en raison de leur rôle dans le développement de l'Etat de droit.

**En défendant les avocats de la défense, le projet entend favoriser l'accès à la justice et à la connaissance et défense des droits de l'ensemble de la population à travers le service d'avocats libres et indépendants, qui jouissent des moyens et de la sécurité nécessaires à leur exercice professionnel.**

## Réalisations 2004

### Evaluation de et information sur l'état de la défense

#### ❖ *Missions sur le terrain*

Tout au long de l'année 2004, les avocats bénévoles de « Défense de la défense » ont effectué sept missions en Colombie pour y suivre les cas d'avocats menacés ou assassinés en raison de leur fonction ; mener les activités de formation ; établir de nouveaux contacts et suivre les contacts déjà établis auprès des autorités et des avocats locaux ; préparer la mise en place de la Maison de l'avocat à Bogota.

#### ❖ *Rapport annuel*

Un rapport est publié chaque année sur la situation des avocats en Colombie sur la base des données collectées lors des missions de terrain. En 2004, il a été publié en français, anglais et espagnol afin d'atteindre un public plus étendu.

Ce recensement de la situation des avocats colombiens n'est malheureusement jamais achevé. Au contraire, un nombre croissant d'avocats se voient menacés, voire assassinés, en raison de leur exercice professionnel. On a décompté plus de 25 assassinats d'avocats dans le pays en 2004.

### Renforcement des structures locales de la défense

#### ❖ *Formation à destination des avocats colombiens*

En Colombie, ASF France organise des séminaires, forums et ateliers à destination des avocats colombiens dans le but de renforcer leurs compétences dans les domaines suivants :

- L'évolution des instruments juridiques internationaux de lutte contre l'impunité – 5 ateliers tout au long de l'année à Popayan, Cucuta, Ibague, Carthagène et Quibdo en 2004.
- Les réformes de la procédure pénale colombienne en partenariat avec des acteurs juridiques locaux – 1 séminaire national à Bogota et 2 ateliers à Ibague et Bucaramanga en 2004.
- L'organisation de la profession d'avocat et les garanties judiciaires – 2 forums régionaux à Cali et Medellin en 2004.

Ces événements contribuent également à rompre l'isolement dans lequel se trouvent de nombreux avocats colombiens, surtout ceux dans les zones de conflit. A l'occasion des activités de formation, les participants peuvent échanger leurs expériences et nouer de nouveaux liens visant à améliorer la communication entre eux ainsi que leur sécurité.

#### ❖ *La Maison de l'avocat à Bogota*

Une grande partie de l'action en Colombie en 2004 s'est consacrée à la création et la mise en place de la « Maison de l'avocat » à Bogota, qui sera inaugurée le 24 février 2005.

Il s'agit d'un centre de documentation et de veille législative permettant aux avocats colombiens de remplir une fonction d'interlocuteur face aux autorités sur les questions concernant les droits de la défense et l'organisation de la profession. Elle remplira aussi une fonction de réseau d'urgence et d'appui aux confrères en difficulté, ainsi que de collecte d'informations sur les atteintes les plus graves aux droits de la défense et à la sécurité des avocats.

#### ❖ *La Fundación Abogados sin Fronteras en Colombia*

Le 19 août 2004, ASF France, avec ses partenaires locaux, a créé la Fundación Abogados sin Fronteras en Colombia (Fondation Avocats sans Frontières en Colombie), qui a son siège à la Maison de l'avocat à Bogota.

Par son existence, la Fundación contribue à la consolidation du tissu associatif réunissant les avocats colombiens. Sur le terrain, la formation d'une entité juridique en Colombie permet la constitution de partie civile dans les procédures internes concernant les assassinats ou disparitions forcées d'avocats, ainsi que la présentation de cas devant la Commission interaméricaine des droits de l'Homme.



### **Actions de solidarité**

#### ❖ *Sortie du pays d'une avocate menacée*

Un fond de solidarité dédié au projet a été utilisé pour partie afin d'organiser une sortie temporaire du pays pour raisons de sécurité, au cours des mois de mai et juin 2004. Cette action sera probablement suivie d'une sortie de longue durée en 2005.

#### ❖ *Aide à la famille d'un avocat assassiné*

Des secours ont été versés à la famille d'un avocat colombien assassiné, dont le décès avait laissé sa fille mineure dans un total dénuement. Grâce à cette aide, elle a pu poursuivre sa scolarité.

#### ❖ *Soirée de solidarité aux confrères colombiens*

La mise en place et le renforcement d'un réseau d'urgence pouvant se réaliser au mieux à travers l'organisation d'événements spécifiques, ASF France a organisé une soirée de solidarité le 25 mai 2004 dans le cadre d'une campagne internationale suscitée par les avocats colombiens eux-mêmes. La collaboration du Barreau de Paris, du Conseil national des barreaux, de la Conférence des bâtonniers et de nombreuses organisations professionnelles françaises, européennes et internationales ont rendu cet événement possible.

## Perspectives 2005

En 2005, le projet « Défense de la défense » poursuivra ses activités fondamentales déjà établies en Colombie – missions, formations, recensement des avocats menacés et assassinés. En outre, cette année sera consacrée à la consolidation des activités plus récentes, telles que le développement de la Maison de l'avocat et du réseau d'urgence pour les avocats colombiens.

## Pérou



- Nom officiel :  
**République du Pérou**
- capitale : **Lima**
- Superficie : **1 285 216 km<sup>2</sup>**
- Population : **27,2 millions**
- Chef de l'état :  
**Alejandro Toledo Manrique**
- Chef du gouvernement :  
**Beatriz Merino Lucero**

#### **Statut relatif à certaines conventions fondamentales**

- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : **ratifiée**
- Protocole facultatif à la convention de l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : **signé**

## Aux côtés des avocats incarcérés

### **Contexte et pertinence de l'action**

En 1999, ASF France est intervenue dans un cas de défense immédiate concernant six avocats péruviens poursuivis en raison de leur activité professionnelle, intervention qui a permis aux bénévoles d'ASF France d'étudier la situation des acteurs de la défense dans ce pays.

La période de violence traversée par le Pérou dans les années 1980 et 90 a eu des répercussions très profondes sur les conditions de travail des avocats. Le rejet par la majorité de la population des méthodes employées par les groupes insurrectionnels armés – dont notamment le Sentier Lumineux – s'est traduite par une stigmatisation de tous les acteurs qui, pour des raisons circonstancielles, familiales ou professionnelles, se trouvaient en contact avec eux.



Certaines organisations ont cru pouvoir échapper à ce risque en adoptant une position officielle de défense des seuls « innocents ». Or, cette attitude a en fait contribué à délégitimer la défense elle-même. Les avocats qui se refusaient à procéder à ce « tri » préalable étaient soupçonnés de défendre les « présumés coupables » et d'agir par complicité matérielle ou connivence idéologique avec leurs clients.

Les effets de cette assimilation se sont prolongés bien au delà de la période de violence politique. **Les avocats qui acceptent de défendre les personnes accusées de terrorisme ou de prendre en charge des procès sensibles, risquent toujours d'être victimes de harcèlement ou poursuivis pénalement.**

C'est dans ce contexte que plusieurs chargés de mission d'ASF France se rendent au Pérou chaque année pour recenser et suivre les cas d'avocats incarcérés en raison de leur fonction professionnelle. Ils interviennent auprès des organisations professionnelles et des autorités locales dans le but de faire avancer leurs procès dans le respect des normes internationales.

## Réalisations 2004

En août 2004, un avocat bénévole français et une colombienne ont effectué une mission au Pérou, dans le cadre de laquelle ils ont rencontré plusieurs confrères emprisonnés depuis plus de 10 ans. Comme tout avocat refuse de les défendre par crainte de se retrouver dans la même situation, certains d'entre eux ont demandé l'autorisation de se défendre eux-mêmes.

Or, la loi péruvienne réserve ce droit aux avocats inscrits à l'Ordre, ce qui suppose d'être à jour dans leurs cotisations. Puisque les avocats en question n'ont plus de moyens depuis leur incarcération, ils ne sont évidemment pas en mesure de régler leurs cotisations ni, en conséquence, de se défendre eux-mêmes.

A leur demande, ASF France a donc sollicité auprès de leurs barreaux respectifs qu'ils soient exonérés de ces frais.

## Perspectives 2005

Une mission est prévue pour été 2005, lors de laquelle les bénévoles d'ASF France reprendront contact avec les confrères poursuivis pour établir quelle aide ASF France pourrait leur apporter. Les actions envisageables seraient d'intervenir auprès des autorités locales ou d'assurer le suivi de leurs dossiers à la Commission interaméricaine des droits de l'Homme.

## Région

Partant de notre expérience sur le terrain en Colombie et au Pérou, ASF France élargit depuis l'année écoulée son soutien aux acteurs de la défense dans la région latino-américaine. Des missions composées de membres d'ASF France et d'avocats latino-américains se rendent chaque année dans des pays différents pour y évaluer la situation spécifique des avocats et des droits de la défense dans le but à long terme d'établir un réseau régional d'information et de soutien.

## État de la défense en Amérique Latine

### Réalisations 2004

En 2004, trois missions d'étude ont été effectuées en Bolivie, en Équateur et au Guatemala, chacune menée par un avocat bénévole français et un latino-américain. Lors de ces séjours, les chargés de mission ont pris des contacts avec les organisations professionnelles et les confrères locaux, étudié le système pénal en vigueur et partagé leurs expériences de défenseur.



## Bolivie



- Nom officiel : **République de Bolivie**
- Superficie : **1 098 581 km<sup>2</sup>**
- Capitale : **La Paz**
- Population : **8,28 millions**
- Langue Officielle : **Espagnol**
- Monnaie : **le boliviano**
- Chef de l'Etat : **Carlos Mesa Gisbert**

### Statut relatif à certaines conventions fondamentales

- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : **ratifiée**
- Convention relative au droit des enfants : **ratifiée**
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants : **ratifiée**
- Statut de Rome de la Cour pénale internationale : **ratifié**

## Contexte et pertinence de l'action

La Bolivie traverse une période historique de transition entre une démocratie représentative, classique mais corrompue, et une démocratie participative où les indigènes, qui luttent depuis des siècles pour défendre les ressources naturelles de leur pays, pourront reprendre le pouvoir de décision.

Dans ce contexte, la situation des avocats s'avère sensiblement moins précaire que dans d'autres pays latino-américains. Les organisations professionnelles leur offrent une certaine protection, bénéficiant de ressources importantes et d'une structuration non négligeable. Néanmoins, la corruption généralisée en Bolivie a touché organismes et de nombreux confrères boliviens se méfient d'eux, notamment ceux qui travaillent dans le domaine de conflits terriens.

Ces derniers travaillent souvent dans des situations d'isolement et peuvent se confronter à des problèmes de sécurité en raison de leur activité.

## Équateur



- Nom officiel : **République d'Équateur**
- Superficie : **276 840 km<sup>2</sup>**
- Capitale : **Quito**
- Population : **13 millions**
- Langue officielle : **Espagnol**
- Monnaie : **dollar américain**
- Chef de l'Etat : **Lucio Gutierrez**

### Statut relatif à certaines conventions fondamentales

- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : **ratifiée**
- Convention relative au droit des enfants : **ratifiée**
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants : **ratifiée**
- Statut de Rome de la Cour pénale internationale : **ratifié**

## Contexte et pertinence de l'action

À l'élection du Colonel Lucio Gutiérrez en janvier 2004, les équatoriens ressentirent un nouvel espoir que ses promesses d'éliminer la pauvreté et la corruption seraient réalisées. Depuis, on observe un désenchantement généralisé entraînant un risque croissant de confrontations entre la société civile et le gouvernement, notamment en ce qui concerne le Mouvement indigène.

Les avocats en Équateur bénéficient à priori d'un cadre constitutionnel et juridique favorable à leur exercice. Néanmoins, étant donné le contexte politique complexe, ils se voient souvent stigmatisés et confrontés à des obstacles dans leur activité professionnelle.



Notamment, les organisations professionnelles ont entrepris l'élaboration de longues listes de plusieurs milliers d'avocats ayant – ou étant soupçonné d'avoir – défendu des personnes accusés de délits liés au narcotrafic. Ceci est sans précédent en Amérique Latine. De même, les avocats qui défendent les droits des communautés ou qui travaillent contre les intérêts des multinationales de pétrole subissent des persécutions, des menaces, voire soient victimes d'attentats.

## Guatemala



- Nom officiel : **République du Guatemala**
- Superficie : **108.890 km<sup>2</sup>**
- Capitale : **Guatemala**
- Population : **13,3 millions**
- Langue officielle : **Espagnol**
- Monnaie : **Quetzal**
- Chef de l'Etat : **Oscar Berger**

### Statut relatif à certaines conventions fondamentales

- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : **ratifiée**
- Convention relative au droit des enfants : **ratifiée**
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants : **adhésion**

## Contexte et pertinence de l'action

Au Guatemala, après un conflit armé de plus de trente ans, les accords de paix de 1996 se sont accompagnés d'un processus de recherche de la vérité. Les travaux des commissions des Nations Unies et de l'évêché de Guatemala ont permis de faire la lumière sur les conditions de la mort ou de la disparition de plus de 250.000 personnes, essentiellement des paysans d'origine Maya. Malheureusement, en dépit des informations détaillées contenues dans ces rapports et d'une loi d'amnistie excluant de son bénéfice les crimes contre l'humanité, l'impunité de ces crimes de masse est à peu près totale.

Les victimes ont de grandes difficultés à trouver des avocats pour prendre en charge les procédures de cette nature, probablement parce qu'il existe peu de communication entre les communautés indiennes dont elles sont issues et les avocats, en quasi totalité d'origine urbaine et européenne. Ceux-ci peuvent aussi craindre d'affronter les forces issues de la guerre contre insurrectionnelle qui restent très présentes et puissantes dans la société civile et politique et entretiennent des relations avec la criminalité organisée (plusieurs avocats ont été assassinés ces dernières années sans que l'origine de ces crimes soit aujourd'hui éclaircie). Les rares procédures en cours (moins de quinze) sont assumées par deux organisations (la Fondation Myrna Mack et le CALDH) et un avocat isolé qui en assume courageusement près d'une dizaine.

Par ailleurs, le Guatemala a été l'un des premiers pays d'Amérique Latine à mettre en œuvre en 1994 une réforme de son code de procédure pénale vers un système mixte qui laisse aux victimes des possibilités d'intervention dans la procédure. Une grande partie de la coopération internationale au Guatemala vise à suivre et à appuyer la mise en œuvre de ces réformes pénales et du rétablissement de l'Etat de droit. Ses acteurs notent l'insuffisance de formation des opérateurs de justice et des garanties de la carrière judiciaire.

Sous réserve de la recherche des ressources économiques et humaines, l'action d'ASF France pourrait se diriger vers le développement d'un nombre limité de structures professionnelles pour prendre en charge des procédures au bénéfice des victimes du conflit. Cela pourrait passer par l'échange entre des juristes guatémaltèques prêts à d'assumer ce type de dossier et leurs homologues colombiens ayant une pratique et une expérience importantes dans ce domaine.

## Perspectives 2005 dans la région

En 2005, nous envisageons deux missions d'études au niveau régional, au Brésil et au Mexique, avec les mêmes objectifs que les missions de l'année précédente. A long terme, et en fonction des demandes exprimées par les confrères locaux, cette activité vise la mise en place d'un réseau d'information et de collaboration pour les acteurs de la défense au niveau régional.



## PROJET CAMBODGE



- Nom officiel :  
**Royaume du Cambodge**
- Capitale : **Phnom Penh**
- Superficie : **181 000 km<sup>2</sup>**
- Population : **14,1 millions**
- Chef de l'état :  
**Norodom Sihanouk**
- Chef du gouvernement :  
**Hun Sen**

### Statut du pays relatif à certaines conventions fondamentales

- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : **ratifiée**
- Convention relative au droit des enfants : **adhésion**
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants : **adhésion**
- Statut de Rome de la Cour pénale internationale : **ratifié**

## Pour une défense efficace

### Contexte et pertinence de l'action

Deux décennies de guerre civile et de génocide ont privé le Cambodge d'une génération entière des membres de ses professions libérales. Des institutions ont été détruites, des avocats exécutés ou exilés, les bibliothèques pillées ou brûlées.

**Avocats sans Frontières France et le Barreau du Cambodge ont participé dès 1998 à des conférences et des réunions de travail commun.**

Partant du constat qu'un nombre croissant de jeunes juristes veulent accéder à la profession d'avocat, le barreau du Cambodge a sollicité le soutien de l'association quant à l'organisation de formations pour les élèves avocats. **Ce constat fait suite à la création du centre de formation pour les avocats cambodgiens en 2001.**

**Le projet a pour objectif de former les avocats cambodgiens à l'utilisation des instruments juridiques internationaux** protecteurs des droits de l'Homme. Les avocats cambodgiens n'y ont pour la plupart jamais été formés. Or, ces instruments pourront être utilisés avec le droit cambodgien devant le tribunal spécial chargé de juger les Khmers rouges.

Avocats sans Frontières France a mené plusieurs missions d'évaluation sur le terrain en mars 2000, avril 2001, janvier 2002 et juillet 2003. Ces missions préparatoires ont permis d'identifier précisément les besoins de l'association du Barreau du Royaume du Cambodge.

**En renforçant la profession d'avocat, ASF France participe à la restauration de l'Etat de droit.**

### Réalisations 2004

La première mission a eu lieu à Phnom Penh. Elle a consisté à rencontrer les autorités judiciaires, le Barreau et l'Ambassade de France afin de finaliser la mise en œuvre du projet et, notamment, les premières sessions de formation en 2005.

Le projet de formation a été préparé et a permis l'élaboration d'un guide pédagogique de formation à l'usage des futurs formateurs cambodgiens. A partir de là un système de partenariat a été mis en place avec le Barreau du Cambodge afin de planifier le déroulement de sessions de formation pour janvier 2005.

### Perspectives 2005

Suite à la mise en place du partenariat entre ASF France et le Barreau du Cambodge, deux formations auront lieu sur le terrain en 2005.

L'une, en janvier 2005 à Phnom Penh, sera à destination des élèves avocats sur la pratique professionnelle des avocats et l'autre, en juillet 2005, à destination des élèves avocats sur l'utilisation des instruments juridiques internationaux.



## PROJET AFGHANISTAN



- Nom officiel :  
**République islamique d'Afghanistan**
- Capitale : **Kaboul**
- Superficie : **652 090 km<sup>2</sup>**
- Population : **22,9 M (2002)**  
- dont réfugiés : **2,5 millions (1,5 M au Pakistan, 1 M en Iran)**  
- et personnes déplacées en Afghanistan : **200 000 fin 2003**
- Chef de l'état : **Hamid Karzai**

### Statut du pays relatif à certaines conventions fondamentales

- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : **ratifiée**
- Convention relative au droit des enfants : **ratifiée**
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants : **ratifiée**
- Statut de Rome de la Cour pénale internationale : **ratifié**
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : **ratifiée**
- Protocole facultatif à la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : **signé**

## Formation au service de la reconstruction

### Contexte et pertinence de l'action

Malgré les récentes avancées, la reconstruction de l'Etat de droit en Afghanistan et le renforcement des conditions d'exercice des professions juridiques ne pourront être atteints qu'avec le soutien et l'engagement tant des acteurs locaux afghans que des acteurs internationaux. C'est pourquoi Avocats sans Frontières France et Québec, grâce à leur expérience, notamment au Kosovo, entendent faire partager leur savoir-faire technique et professionnel sur le terrain.

De plus, les nombreux traités et conventions internationaux ratifiés par l'Afghanistan constituent des outils juridiques importants pour palier les lacunes du droit afghan en ce qui concerne la protection des droits humains. C'est également un moyen légal permettant de mieux protéger les droits les plus fondamentaux quand ils sont remis en question, notamment par les nombreuses et diverses interprétations du droit musulman.

ASF France et ASF Québec ont décidé de favoriser le développement de la profession d'avocat comme outil de la reconstruction de l'Etat de droit, l'objectif étant de faciliter l'accès au droit des justiciables afghans, notamment des populations les plus vulnérables, telles les femmes et les enfants.

### Réalisations 2004

#### Préparation des formations

Tel que conçu en 2003, le projet Afghanistan participe à la restauration de la profession d'avocat par la mise en place de formations de remise à niveau, en vue de passer l'examen d'aptitude à la profession d'avocat, délivré par l'ANAD (Association nationale des avocats de la défense).

Afin de préparer la mise en place des premières formations de remise à niveau en procédure pénale, droit de la famille, droit des mineurs, instruments juridiques internationaux, Cour pénale internationale, droit des victimes et droit des femmes, une mission a eu lieu en juin et juillet 2004.

Divers partenaires et soutiens financiers ont été rencontrés, tels que le Ministère de la justice, l'Association des juristes afghans, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Ambassade de France et la Faculté de droit de Kaboul. Tous ont affiché leur entier soutien au projet.



AVOCATS SANS FRONTIERES  
France

### **Participation à la création de l'ANAD**

Avocats sans Frontières France et Avocats sans Frontières Québec ont, sur demande du Ministère de la justice afghan, participé à la rédaction d'une proposition de texte officiel sur la création de l'Association nationale des avocats de la défense. C'est cette institution qui délivrera les diplômes d'accès à la profession d'avocat en Afghanistan.

### **Perspectives 2005**

En février 2005, une mission composée de membres d'Avocats sans Frontières France et d'Avocats sans Frontières Québec remettra ce texte au Ministre de la justice.

Dès le deuxième trimestre 2005, les formations de remise à niveau des juristes afghans en droit social, procédure pénale et droit international seront organisées à Kaboul.



## PROJET SYRIE



- Nom officiel :  
**République arabe syrienne**
- Capitale : **Damas**
- Superficie : **185 180 km<sup>2</sup>**
- Population : **17,8 millions**
- Chef de l'état et du gouvernement :  
**Bachar el Assad**

### Statut du pays relatif à certaines conventions fondamentales

- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : **adhésion avec réserves**
- Convention relative au droit des enfants : **ratifiée avec réserves**
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants : **adhésion avec réserves**
- Statut de Rome de la Cour pénale internationale : **signé**

## Défense d'un avocat syrien menacé

### Contexte et pertinence de l'action

Aktham Naissé est un avocat syrien, président des Comités de défense des libertés démocratiques et des droits de l'Homme en Syrie.

Il a été arrêté le 13 avril 2004 et a comparu devant la Haute Cour de Sécurité de l'Etat le 16 janvier 2005.

Il fait l'objet de deux accusations – « Atteinte aux objectifs de la révolution » et « diffusion de fausses informations dans le but d'affaiblir l'Etat » – qui l'exposent à 15 ans de travaux forcés.

Selon le rapport annuel d'Amnesty International, la situation des droits de l'Homme en Syrie reste incertaine et l'exercice de la liberté d'expression est loin d'y être garanti, comme en témoigne cette arrestation.

Pourtant, le combat d'Aktham Naissé en faveur des droits de l'Homme en Syrie a été récompensé par deux prix décernés en 2004 : le Prix Ludovic Trarieux et le Prix Martin Ennals.

Avocats sans Frontières France a accepté de participer à la défense d'Aktham Naissé, aux côtés d'un collectif d'avocats égyptiens et syriens. Les chargés de missions d'Avocats sans Frontières France vont coordonner la défense d'Aktham Naissé. Ils veilleront à ce que les standards internationaux de protection des droits de l'Homme soient respectés par la Haute cour de sécurité de l'Etat.

### Réalisations 2004

Les chargés de mission d'ASF France ont rencontré Aktham Naissé à plusieurs reprises.

De nombreux contacts ont été pris avec les avocats locaux afin de préparer la stratégie de défense devant la cour de sécurité de l'Etat de Damas.

Initialement prévues en août, puis en octobre, les missions en Syrie d'ASF France ont dû être retardées, suite aux reports d'audience.

### Perspectives 2005

ASF France est partie préparer la défense d'Aktham Naissé du 14 au 19 janvier 2005. Une coordination a pu être établie avec les avocats sur place.

L'audience de la défense a été reportée au 24 avril 2005. Une mission d'ASF France est actuellement en cours de préparation. Elle aura pour objectif de coordonner la rédaction du mémoire de défense devant la cour de sécurité de l'Etat libyen.



## PROJET RUSSIE



- Nom officiel :  
**Fédération de Russie**
- Capitale : **Moscou**
- Superficie : **17 075 400 km<sup>2</sup>**
- Population : **143,2 millions**
- Chef de l'état et :  
**Vladimir Poutine**
- Chef du gouvernement:  
**Mikhaïl Kassianov**

### Statut relatif à certaines conventions fondamentales

- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : **ratifiée**
- Protocole facultatif à la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : **signé**
- Convention relative au droit des enfants : **ratifiée**
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants : **ratifiée**
- Statut de Rome de la Cour pénale internationale : **signé**

## Normes européennes pour défendre les mineurs

### Contexte et pertinence de l'action

**Le projet Russie est né en 2000 à l'initiative de plusieurs avocats membres d'ASF France, attentifs à la situation des droits de l'Homme en Russie et désireux de participer à l'amélioration des conditions relatives à l'Etat de droit dans ce pays.**

Au terme de la mission de préparation, il a été constaté d'une part que les besoins en formation sur la Convention européenne des droits de l'Homme étaient très importants et la demande très forte. Une idée précise du contenu pédagogique à donner aux formations a été dégagée.

En effet, ratifiée par la Fédération de Russie en 1998, la CEDH ne trouve qu'une très rare application devant les juridictions internes mais également devant la Cour de Strasbourg qui n'a été saisie que de peu de recours individuels déposés contre la Russie. Les deux premiers ont fait l'objet de jugements et plusieurs requêtes ont été jugées recevables en 2003.

**D'autre part, la situation en Tchéchie reste extrêmement préoccupante.**

Les victimes trouvant difficilement réparation devant les juridictions russes, espèrent beaucoup du mécanisme de la Convention et notamment de son organe juridictionnel qu'est la Cour européenne des droits de l'Homme.

Pourtant son accès reste très difficile et ce pour des raisons tenant aussi bien à la complexité de la procédure, aux difficultés d'ordre « logistique » et politiques rencontrées par les victimes ou leurs représentants, qu'au manque de formation des professionnels du droit.

**De même, l'ensemble du système juridictionnel interne russe est toujours hermétique à l'invocation de ces normes.** Peu d'avocats et de magistrats s'appuient sur la norme européenne bien que celle-ci soit directement invocable en droit interne, ce qui permettrait d'accroître le champ de protection des personnes.

En 2003, une rencontre avec un député de la Douma de Saint Pétersbourg, actif dans la défense des mineurs isolés, a permis une prise de conscience des problèmes spécifiques aux jeunes russes, orphelins ou mineurs isolés sans assistance juridique devant les tribunaux, jeunes soldats réfractaires au service national. Il s'est mis en place **un travail collectif pour la défense des mineurs devant les tribunaux, sur la base de la Cour européenne des droits de l'Homme et de la Convention de New York sur les droits de l'Enfant.**

ASF France estime que ce travail passe par la promotion de groupement d'avocats et d'ONG, et de travail en réseau, par la mise en place de fédérations ou de syndicats, qui pourront ensuite être des interlocuteurs compétents pour les autorités.



AVOCATS SANS FRONTIERES  
France

## Réalisations 2004

### Logistique du projet

Afin de préparer les formations sur la Cour européenne des droits de l'Homme et sur la Défense des mineurs à St Petersburg et à Moscou, Avocats sans Frontières France a créé une section locale à Grenoble en janvier 2004. La création de cette section permettra de produire un travail approfondi autour de la problématique de la formation en Russie. Les avocats et juristes de la section locale de Grenoble ont organisé plusieurs réunions de travail en vue de préparer la logistique des missions de mars 2005. Divers contacts ont été pris sur le terrain à Moscou et à St Petersburg.

## Perspectives 2005

**Deux missions – une mission préparatoire et une mission de formation – sont prévues à Moscou en 2005.**

Des formations de deux niveaux sur la Convention européenne des droits de l'Homme et la saisine de la Cour sont destinées aux avocats et aux juristes des ONG.

Par ailleurs, des rencontres sur l'exercice collectif de la défense et le travail en réseau seront organisées à Saint Petersburg et dans le nord du Caucase, dans le courant de l'année 2005. Elles auront pour objet l'étude de la défense des mineurs, à travers l'utilisation des instruments internationaux spécifiques, tels que la Convention de protection des droits de l'Enfant, ainsi que la Cour européenne des droits de l'Homme.



## PROJET BURUNDI



- Nom officiel :  
**République du Burundi**
- Capitale : **Bujumbura**
- Superficie : **27 835 km<sup>2</sup>**
- Population : **6,8 millions**
- Chef de l'état et du gouvernement :  
**Domitien Ndayizeye**

### Statut relatif à certaines conventions fondamentales

- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : **ratifiée**
- Protocole facultatif à la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : **signée**
- Convention relative au droit des enfants : **ratifiée**
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants : **adhésion**
- Statut de Rome de la Cour pénale internationale : **ratifié**

## Le rôle des avocats dans la justice post-conflit

### Contexte et pertinence de l'action

**Les conflits qui ont ensanglanté le Rwanda et le Congo ont eu des effets directs sur la guerre civile au Burundi.**

Après les négociations d'Arusha, un équilibre démocratique se met en place, mais le système juridique reste à reconstruire.

En 2003, deux nouvelles lois ont été adoptées : la première portant sur la répression du crime de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, et la seconde instaurant le double degré de juridiction pour le contentieux criminel.

Il y a ce jour près de 4500 détenus accusés d'avoir participé aux « massacres de 1993 », principalement des Hutus. Ces nouvelles lois devraient avoir pour conséquence d'accélérer le jugement de ces accusés.

L'intervention d'Avocats sans Frontières France devient donc urgente, car la plupart des avocats burundais (en majorité de jeunes avocats) ne sont pas préparés à ces procès.

De plus, les récents conflits traversés par le pays ont participé à la désorganisation du système juridique. Il n'existe qu'un seul ordre national des avocats du Burundi et très peu de praticiens y sont inscrits.

### **ASF France intervient dans le renforcement de l'Etat de droit par la profession d'avocat.**

En effet, le projet a pour objectif de renforcer le Barreau du Burundi afin de lui permettre de développer son rôle de garant de l'État de droit. Le renforcement de la profession d'avocat passe par la consolidation des compétences de ses membres, le transfert de méthodes et savoirs-faire indispensables à l'exercice de leur profession et par la formation des jeunes avocats, futurs professionnels du droit, en droit pénal, procédure pénale et à l'utilisation des instruments juridiques internationaux.

### Réalisations 2004

#### **Formation à Toulouse**

L'année 2004 a permis de poser les bases du renforcement de la profession d'avocat au Burundi.

Quatre avocats de l'Ordre des avocats du Burundi, dont le Bâtonnier, sont venus au siège d'Avocats sans Frontières France pour préparer la formation qui sera dispensée à Bujumbura dans le courant de l'année 2005.



AVOCATS SANS FRONTIERES  
France

Lors d'une formation à Toulouse du 24 au 29 juillet 2004, les formateurs et avocats bénévoles d'Avocats sans Frontières France ont aidé les membres du Barreau burundais à définir précisément les besoins pédagogiques des avocats locaux. Les outils méthodologiques propres à la formation leur ont été transmis.

Également, un guide des formations à mettre en place a été rédigé en 2004. Les formations à venir auront pour objectif d'aider les avocats, notamment les jeunes praticiens, à acquérir des compétences pour pouvoir adapter leur activité aux besoins des justiciables burundais, victimes ou accusés, dans le cadre du développement récent du contentieux pénal.

Cet évènement à Toulouse a permis aux avocats burundais et aux formateurs d'Avocats sans Frontières France d'élaborer un plan, destiné à préparer l'intervention des avocats, formateurs bénévoles d'ASF France, en 2005 à Bujumbura.

## Perspectives 2005

### **Formation à Bujumbura**

Du 11 au 22 avril 2005, deux chargés de mission d'ASF France organiseront une **formation au Burundi** sur le droit pénal, la procédure pénale et les instruments juridiques internationaux.

Dans le courant de l'année 2005, d'autres activités seront organisées telles que :

- La rédaction d'un **fascicule pratique sur la procédure pénale et le droit pénal** applicables au Burundi (droit burundais et droit international ratifié par le gouvernement burundais)

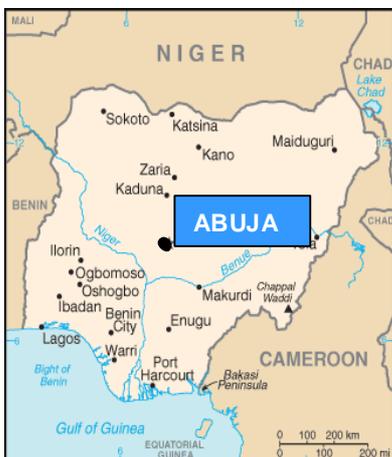
Ce fascicule sera rédigé par les avocats formateurs d'ASF France et membres du Barreau du Burundi ainsi que par les avocats suivant les formations. Il sera ensuite distribué à tous les avocats burundais et aux institutions intéressées comme, par exemple, les universités.

- L'organisation d'**ateliers destinés à la société civile**

Ces ateliers organisés par les avocats ayant suivi la formation d'ASF France auront pour objectif de faire connaître le rôle de l'avocat, l'organisation de la justice et les droits de la défense à la société civile.



## PROJET NIGERIA



- Nom officiel :  
**République fédérale du Nigeria**
- Capitale : **Abuja**
- Superficie : **923 768 km<sup>2</sup>**
- Population : **124 millions**
- Chef de l'état et du gouvernement :  
**Olusegun Obasanjo**

### Statut du pays relatif à certaines conventions fondamentales

- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : **ratifiée**
- Convention relative au droit des enfants : **ratifiée**
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants : **ratifiée**
- Statut de Rome de la Cour pénale internationale : **ratifié**

## Le droit des femmes face à la lapidation

### Contexte et pertinence de l'action

En 2002, une jeune femme de 30 ans, **Amina Lawal**, était condamnée à mort par lapidation pour avoir mis au monde un enfant sans être mariée. Cette condamnation s'inscrit dans le contexte de l'instauration de la charia au plan pénal dans 12 états sur 36 depuis 1999. Une première mission a consisté à travailler aux côtés des avocats d'Amina Lawal, en particulier Maître Hauwa Ibrahim, lors des différentes audiences de son procès en appel, en mars, en juin en août et en septembre 2003. Cette mission a été conduite dès le début en partenariat avec ASF Québec.

**Après l'acquittement d'Amina Lawal en septembre 2003**, il est apparu que les condamnations à la lapidation, à l'amputation, à la flagellation se poursuivaient (47 cas dans le seul cabinet de Maître Ibrahim).

Il a été convenu de développer l'action d'ASF France au Nigeria dans une perspective plus large, afin de contribuer au respect des règles du procès équitable, au renforcement de la profession d'avocat et à la défense des personnes les plus vulnérables concernées par ces condamnations, en particulier les femmes.

Le projet Nigeria devra se dérouler sur trois ans dans l'état de Bauchi. Il comprend :

- La création d'un réseau d'avocats au Nigeria intervenant sur les cas charia et, plus largement, les cas où les droits à un procès équitable ou l'exercice de la profession d'avocat sont menacés.
- La mise en place d'un centre de ressources à Bauchi, état « laboratoire » de ce réseau.
- L'organisation de sessions de formation visant à faciliter le travail des avocats.

Concrètement, **les équipes d'ASF Québec et ASF France suivront huit cas, lesquels seront identifiés lors de la mission en janvier 2005**. A travers le suivi de ces cas, emblématiques de diverses configurations juridiques et humaines, le travail des avocats consistera à aider les conseils à faire l'articulation entre la charia, le code pénal « classique » et les onze droits fondamentaux de la constitution nigériane, instaurée elle aussi en 1999.

Une antenne d'ASF France sera établie au Nigeria, pour assurer le suivi de ces cas et nous tenir régulièrement informés.

ASF France participe à la restauration de l'État de droit : mise en conformité du système légal charia avec la constitution nigériane et les traités internationaux signés par le Nigeria, autour des droits fondamentaux (droit de garder le silence, droit à être assisté par un avocat, etc.)

Par la création d'un réseau, d'un centre de ressources, et l'organisation de rencontres au Nigeria et à l'étranger sur le thème, notamment, de la charia. **ASF France participe au renforcement de l'État de droit.**

Les cas suivis sont ceux où les personnes risquent la lapidation, la flagellation ou l'amputation, l'objectif visé étant l'acquittement. Un des cas concerne une jeune femme emprisonnée avec son enfant de deux ans et deux autres cas, des personnes mineures au moment des faits qui leur sont reprochés.



## Réalisations 2004

**La mise en œuvre de la charia a entraîné des condamnations non conformes**, d'une part à la charia elle-même, d'autre part à la constitution nigériane, mettant en danger les plus vulnérables (femmes, enfants, personnes illettrées et pauvres).

Début 2004, une conférence sur les thèmes de la charia et du droit des femmes a été organisée aux États-Unis à San Francisco : Maître Hauwa Ibrahim, avocate d'Amina Lawal, était présente et est intervenue. Cette opération a permis de récolter des fonds pour les missions au Nigeria, notamment celle de janvier 2005.

Une campagne d'appel aux dons autour de l'action Nigeria en fin d'année a été lancée et les retombées financières ont été conséquentes, ce qui démontre **la volonté des donateurs de participer à la défense des femmes nigérianes**.

La lettre d'information de novembre éditée par l'association était en partie consacrée à la question des femmes face à la charia : trois cas de femmes condamnées à mort par lapidation étaient identifiés parmi lesquels celui de Daso Adamu qui fut finalement acquittée le 9 décembre 2004.

## Perspectives 2005

**Une mission exploratoire**, en vue de définir l'action d'ASF France au Nigeria, du 5 au 15 janvier 2005 :

- Prise de contacts, notamment avec le Président du « Code of Conduct Tribunal », le Président de l'Association du barreau nigérian, la Présidente du Programme Support Unit, la Directrice générale du Legal Aid Council du Nigeria, mais aussi avec des avocats et des ambassadeurs au Nigeria.
- Entrevue avec la NTA, la télévision nationale nigériane.
- Visite de la prison de Bauchi au Nigeria avec le Procureur général, pour rencontrer des prisonniers condamnés à mort par lapidation.
- Rencontre avec les avocats au Nigeria, les représentants des barreaux, les praticiens locaux, les professeurs en droit, les représentants du ministère public. Rencontre avec les juges charia ou imams faisant autorité sur la question, et rencontre avec des bailleurs de fonds publics.

De plus, ASF France se rendra en missions à Bauchi en juin et septembre pour **monter un réseau, et notamment un centre de ressources**.

L'organisation d'un **événement à Paris sur le thème « charia et droits des femmes »**.

**Suivi des cas identifiés** avec la mise en place d'une mission supplémentaire sur le terrain si cela est nécessaire.

A moyen et long terme, ASF France souhaite créer une **antenne au Nigeria**.



## PROJET FORMATION A LA CPI EN AFRIQUE



La CPI a pour objectif de réprimer les crimes les plus graves et inciter les états à poursuivre les responsables et, à défaut, les juger. L'Afrique a été et est encore malheureusement le théâtre de graves violations de droits de l'Homme. Les avocats africains souhaitent se préparer pour assurer la défense des victimes et accusés de ces crimes.

## Défense des accusés et des victimes devant la CPI

### Contexte et pertinence de l'action

ASF France, après ses huit ans d'expérience sur le terrain, a développé des compétences dans la défense des accusés et des victimes au plan international et dans des contextes politiques, juridiques et judiciaires complexes et variés : au Rwanda, au Burundi, au Kosovo, au Pérou et en Colombie.

Par ailleurs, plusieurs de ses membres assurent la défense devant les tribunaux pénaux internationaux (TPI pour l'ex-Yougoslavie et TPI pour le Rwanda). Dans le cadre de ses missions, ASF France a rencontré et tissé des relations étroites avec des avocats d'autres pays, et notamment africains, avec lesquels elle demeure en contact.

C'est ainsi que le mouvement Avocats sans Frontières est présent au Benin, au Burkina Faso, au Burundi, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Mali, en Mauritanie, au Congo-Brazzaville, en République démocratique du Congo, au Rwanda et au Sénégal.

Dans le cadre de ces relations privilégiées, les avocats et les ordres de plusieurs pays africains ont demandé à ASF France de leur proposer une formation spécifique sur l'utilisation des instruments juridiques internationaux de protection des droits de l'Homme et sur la Cour pénale internationale.

Plusieurs d'entre eux – notamment des congolais, ivoiriens et sénégalais – ont déjà participé à des séquences de formation organisées par l'association en France et souhaitent que de telles formations soient mises en place dans leurs pays. Dans un premier temps, ASF France concentrera donc ses activités sur le Congo, le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Mali. Ces formations seront organisées conjointement par des membres d'ASF France et des avocats locaux ayant déjà les compétences nécessaires et à qui ASF France apportera un complément méthodologique.

## Congo - Brazzaville



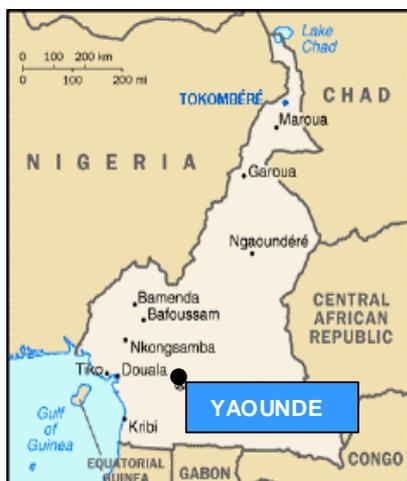
- Nom officiel : **République du Congo**
- Capitale : **Brazzaville**
- Superficie : **342 000 km<sup>2</sup>**
- Population : **3,7 millions**
- Chef de l'état et du gouvernement : **Denis Sassou-Nguesso**

### Statut du pays relatif à certaines conventions fondamentales

- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : **ratifiée**
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants : **adhésion**
- Convention relative au droit des enfants : **adhésion**
- Statut de Rome de la Cour pénale internationale : **ratifié**



## Cameroun



- Nom officiel : **République du Cameroun**
- Capitale : **Yaoundé**
- Superficie : **475 442 km<sup>2</sup>**
- Population : **16 millions**
- Chef de l'état : **Paul Biya**
- Chef du gouvernement : **Peter Mafany Musonge**

### Statut du pays relatif à certaines conventions fondamentales

- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : **ratifiée**
- Protocole facultatif à la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : **non signé**

## Côte d'Ivoire



- Nom officiel : **République de Côte d'Ivoire**
- Capitale : **Yamoussoukro**
- Superficie : **322 463 km<sup>2</sup>**
- Population : **16,6 millions**
- Chef de l'état : **Laurent Gbagbo**
- Chef du gouvernement : **Seydou Diarra**

### Statut du pays relatif à certaines conventions fondamentales

- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : **ratifiée**
- Protocole à la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : **non signé**

## Mali



- Nom officiel : **République du Mali**
- Superficie : **1 241 231 km<sup>2</sup>**
- Population : **11,7 millions**
- Capitale : **Bamako**
- Chef de l'état : **Amadou Toumani Toure**
- Chef du gouvernement : **Ousmane Issoufi Maiga**

### Statut du pays relatif à certaines conventions fondamentales

- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes : **ratifiée**
- Statut de Rome de la Cour pénale internationale : **ratifié**
- Convention relative aux droits des enfants : **ratifiée**



AVOCATS SANS FRONTIERES  
France

## Réalisations 2004

ASF France a conçu une formation destinée aux futurs défenseurs des accusés et des victimes devant la Cour pénale internationale. A la suite de deux modules organisés en France en 2003 sur l'avant-procès et le déroulement du procès devant la CPI, un troisième a eu lieu le **2 et 3 avril 2004 sur le droit des victimes** – à destination des membres d'ASF France ainsi qu'à d'autres avocats français, camerounais, congolais, ivoiriens et maliens.

ASF France a **rédigé un manuel** sur lequel pourront s'appuyer les professionnels ayant en charge la défense dans de telles affaires.

Aux côtés d'autres associations, ASF France a également rejoint la **Coalition pour la Cour pénale internationale**, où elle a été reconnue pour son expertise en matière de défense en droit international.

## Perspectives 2005

Dès obtention du soutien financier sollicité, les formations seront mises en œuvre dans les quatre pays précités. ASF France envisage également pour l'année 2005 de proposer à d'autres pays francophones et notamment au Sénégal, où elle a créé une antenne, de telles formations.



## FORMATION PROFESSIONNELLE



Les formations professionnelles organisées par Avocats sans Frontières France constituent un instrument privilégié pour développer la qualité et l'efficacité de ses interventions.

## Outil au service de nos actions

La formation professionnelle des avocats susceptibles d'intervenir dans l'un de nos projets demeure une des préoccupations essentielles d'Avocats sans Frontières France.

En effet, notre association veille à ce que ses membres avocats soient spécialement préparés à effectuer des missions sur des terrains souvent sensibles.

Nos formations sont conçues et animées par des formateurs professionnels et des intervenants dont les compétences professionnelles sont unanimement reconnues.

De plus, elles font appel à des méthodes pédagogiques spécifiques, dynamiques et interactives qui permettent aux stagiaires d'optimiser l'acquisition des savoirs et savoir-faire si utiles lors de leurs missions.

Par ailleurs, nos formations entrent dans le cadre de la formation professionnelle continue des avocats.

### CHIFFRES CLES 2004

- 4 formatrices mobilisées
- 7 sessions de formation organisées
- 75 personnes formées
- 105 heures de formation dispensées

## Formations organisées en 2004

### **Formations de Formateurs**

Actuellement, de nombreux projets d'Avocats sans Frontières France développent ou envisagent de développer des actions de formation sur le terrain ; d'où la nécessité de former des formateurs. Ainsi, face à cette évolution, déjà pressentie depuis quatre ans, l'association a choisi de renforcer son équipe de formateurs potentiels susceptibles d'intervenir sur les projets.

Animées par Marie-José Cantier, ingénieur en méthode pédagogique, les formations de formateurs permettent aux avocats qui y participent d'acquérir les compétences nécessaires pour intervenir en tant que formateur dans le cadre de nos projets.

#### ❖ Niveau Renforcement : 19 et 20 mars 2004

Les stagiaires du deuxième niveau de la formation de formateurs ont renforcé leurs compétences en matière de méthode et d'animation de formations.

#### ❖ Niveau Débutant : du 22 au 26 septembre 2004

L'objectif fut de permettre au stagiaire de se situer comme formateur et conseiller, en identifiant les attitudes, les comportements et les méthodes les plus adaptés au travail en partenariat et à la formation.

ASF France a souhaité renforcer cette formation de formateurs en consacrant une semaine à son déroulement. Ainsi, les stagiaires ont pu bénéficier d'une formation plus technique et plus exhaustive, propre à leur permettre de développer leurs compétences sur le terrain.



### **Formation Cour pénale internationale**

❖ *Troisième session « les victimes » : 2 et 3 avril 2004 :*

La Cour pénale internationale, qui a vocation à juger les individus accusés de génocides, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de crimes d'agression, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

Les règles de preuve et de procédure sont spécifiques devant cette juridiction, comme d'ailleurs celles devant les Tribunaux pénaux internationaux ad hoc.

Afin de préparer les avocats qui souhaitent exercer leur rôle de défenseur auprès de cette institution, Avocats sans Frontières France a organisé cette année une session de formation qui permet aux stagiaires d'employer les règles en vigueur pour la défense des droits des victimes. Cette formation a été conçue par Marie-Pierre Poulain.

Les personnes formées ont donc pu appréhender de façon concrète la représentation des victimes devant la Cour pénale internationale aux travers de mises en situation et de cas pratiques.

### **Formation Défense de la défense**

❖ *18 et 19 juin 2004 à Paris*

« Défense de la défense en Amérique Latine » est un projet phare d'ASF France, dont le besoin en ressources humaines s'est récemment accru. C'est pourquoi, cette année encore, a été organisée une formation sur ce thème.

Pour une grande partie en espagnol, cette formation fait systématiquement appel à un intervenant étranger. Cette année, ce fut l'avocate colombienne Dora Lucy Arias, Présidente de l'Association des avocats défenseurs Eduardo Umaña Mendoza, en collaboration avec Françoise Mathe, Vice-présidente d'ASF France et Responsable du projet Amérique Latine.

Cette formation a permis aux avocats mobilisés sur ce projet d'acquérir, d'une part, une meilleure connaissance du contexte politique et juridique en Colombie et d'autre part, d'identifier les situations complexes dans lesquelles se trouvent nos confrères colombiens et les chargés de mission d'ASF France qui les accompagnent, ainsi que les stratégies juridiques et les comportements à mettre en œuvre sur le terrain.

Cette formation a aussi été l'occasion pour les stagiaires de mieux connaître notre programme d'action et nos méthodes d'intervention sur le terrain.

### **Formation animation d'équipe**

❖ *13 et 14 février 2004*

La formation a permis aux responsables de projet de renforcer leurs compétences en termes d'animation d'une équipe d'avocats impliqués dans le déroulement de leur projet. Elle a été assurée par Marie-José Cantier.

### **Formation Cambodge**

❖ *7 et 8 mai 2004*

A l'issue de cette formation, les stagiaires ont acquis une connaissance du contexte politique et juridique du Cambodge.

Ils savent identifier les situations de non fonctionnement du système judiciaire et les difficultés spécifiques dans lesquelles se trouvent nos confrères cambodgiens dans le cadre de leur action professionnelle, déterminer les comportements et les procédures à mettre en œuvre sur le terrain pour aider à la prise de conscience des avocats cambodgiens de ces mêmes causes.

Enfin, ils peuvent proposer des solutions d'évolution de la problématique juridique et judiciaire au Cambodge.

Cette formation est dispensée par Martine Jacquin, Responsable du projet Cambodge.

### **Formation Burundi**

❖ *juillet 2004*

Une formation de formateurs destinée à former les avocats burundais aux méthodes de la formation professionnelle et à définir avec l'équipe d'ASF France leur besoin en formation. Une formation sous la responsabilité de Marie-Paule Voisin d'Ambry assistée de Marie-José Cantier.



AVOCATS SANS FRONTIERES  
France

## Perspectives pour 2005

- **Formation Instruments juridiques internationaux protecteurs des droits de l'Homme :**  
11 et 12 février 2005
- **Formation Cambodge :** 18 et 19 mars 2005
- **Formation Défense de la défense :** 1<sup>er</sup> et 2 avril 2005
- **Formation de formateurs :**
  - niveau débutant : 13 au 16 mai 2005
  - consolidation des acquis : deuxième quinzaine de juin, dates à déterminer
  - renforcement : première quinzaine de juillet, dates à déterminer
- **Formation Cour pénale internationale :** première quinzaine de septembre, dates à déterminer

## EVENEMENTS



Chaque année, ASF France organise des événements autour de la justice internationale. En 2004, l'association s'est vue également récompensée pour ses actions de défense des droits de l'Homme.

## Manifestations diversifiées

Avocats sans Frontières France a continué de développer sa notoriété en 2004. L'association a mis en œuvre plusieurs événements toujours fédérateurs d'un large public et mettant en valeur **ses actions au service de la justice pénale internationale**.

### Hommage aux confrères assassinés

Avocats sans Frontières France a attiré l'attention des institutions françaises et européennes représentatives de la profession d'avocat sur la situation difficile des avocats colombiens.

Une **soirée de solidarité avec les avocats colombiens** a été organisée au Palais de justice de Paris, le 25 mai 2004, par Avocats sans Frontières France, l'Ordre des avocats à la Cour d'appel de Paris, la Conférence des bâtonniers et le Conseil national des barreaux.

Elle s'est déroulée en la présence de représentants du Ministère des affaires étrangères, de l'Ambassade de Colombie, ainsi que des représentants des barreaux européens.

La soirée, animée autour d'hommages rendus aux avocats décédés dans l'exercice de leur profession, a abouti à une **déclaration de solidarité signée par les institutions représentatives de la profession et adressée au Président de la République de Colombie**.

### Actions autour de l'internationalisation de la justice

La justice pénale internationale est un sujet au cœur des préoccupations d'Avocats sans Frontières France.

Ainsi, l'association a animé une **conférence sur la justice pénale internationale le 5 mars 2004 en partenariat avec Amnesty international**. Claude Jorda, ancien président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et juge devant la Cour pénale internationale a apporté son expérience de praticien confirmé de la justice pénale internationale.

De même, Avocats sans Frontières France a animé des conférences sur ce thème dans le cadre du **cycle de conférence du GREP** (Groupe de recherche sur l'éducation et la politique).

Par ailleurs, Avocats sans Frontières France a co-organisé avec l'Ordre des avocats de Nantes un **atelier sur les "Droits de l'Homme – Terrorisme et juridictions pénales internationales"**, dans le cadre du **Forum mondial des droits de l'Homme de Nantes**, parrainé par l'UNESCO, du 16 au 19 mai 2004.

Enfin, Avocats sans Frontières France a proposé à douze avocats du Barreau de Toulouse une **visite des juridictions pénales internationales à La Haye** (Cour pénale internationale, Cour internationale de justice, Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie). Les avocats du Barreau de Toulouse ont pu découvrir en pratique le fonctionnement de ces institutions désormais bien connues de notre association.



AVOCATS SANS FRONTIERES  
France

## Souvenir du génocide rwandais

Avocats sans Frontières France a tenu à commémorer aux côtés des associations des victimes, la tragédie du génocide rwandais. L'association avait déjà participé dès 1998 à la défense des victimes au Rwanda.

Les **cérémonies de commémoration**, auxquelles ont participé les avocats partis en missions, ont été organisées en collaboration avec l'association IBUKA et le Collectif des cent jours. Au niveau national, plusieurs membres de l'association ont témoigné de leur expérience dans les médias.

## Reconnaissance affirmée

Avocats sans Frontières France affirme de plus en plus son rôle au niveau international. Témoin de cette notoriété, deux nouvelles consécration attestent de sa reconnaissance internationale.

### Statut consultatif spécial auprès des Nations Unies

Le 4 février 2004, Avocats sans Frontières France s'est vu officiellement attribuer le **statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies**.

Les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif peuvent envoyer des observateurs aux réunions publiques du Conseil et de ses organes subsidiaires et soumettre des communications écrites intéressant les travaux du Conseil. Elles peuvent aussi consulter le Secrétariat de l'ONU sur des sujets d'intérêt commun.

### Prix de la Conférence du stage

Le 22 novembre 2004, Avocats sans Frontières France s'est vu remettre le **Prix de la Conférence du stage du Barreau de Paris**.

Cette reconnaissance de la profession consacre les actions que nous avons entreprises depuis plusieurs années en faveur de la protection des droits de l'Homme.



AVOCATS SANS FRONTIERES  
France

---

# Annexes

---



## ASF France remercie ses acteurs...

### L'équipe Amérique Latine

**Co-responsables :**

MATHE, Françoise (Barreau de Toulouse)  
BEN ACHOUR, Slim (Barreau de Paris)

**Chargés de mission :**

ARIAS, Dora Lucy (avocate colombienne)  
AUTAIN, Xavier (Barreau de Paris)  
DARRIEUX, Philippe (Magistrat)  
FALLON, Maria Victoria (avocate colombienne)  
LOWY, Tamara (Barreau de Paris)  
MAHECHA, Pedro (avocat colombien)  
MALABRE, Jean-Eric (Barreau de Limoges)  
ROUSSEAU, Benoît (Barreau de Nantes)  
SAMPEDRO, Claudia (avocate colombienne)  
STERN, Michèle (Barreau de Paris)  
TAELMAN, Pascale (Barreau de Créteil)  
TERCERO, Flor (Barreau de Toulouse)

**Assistante du projet au siège :**

IRVING, Rebekah

**Coordinatrice administrative**

**en Colombie :** MORA, Julia

### L'équipe Afghanistan

**Co-responsables :**

SORKHABI, Kanechka (Juriste)  
Dominique-Anne Roy (ASF Québec)

**Chargés de mission :**

DELAHAIE, Annie (Barreau de Toulouse)  
GOZZI, Marie-Hélène (Maître de conférence)  
PALAZOT, Odile (Barreau de Toulouse)  
POULAIN, Marie-Pierre (Barreau de Paris)  
ROQUAIN, Sylvie (Barreau de Toulouse)

### L'équipe Russie

**Responsable :**

MONGET-SARRAIL, Dominique (Barreau de Créteil)

**Chargés de mission :**

MARTINEAU, Christine (Barreau de Paris)  
FRANCES, Clémentine (Barreau de Grenoble)  
MULLER-SARRALIER, Nathalie (Barreau de Nanterre)  
LEREIN, Audrey (Barreau de Grenoble)

**Soutien logistique :**

Section locale d'ASF France à Grenoble:  
GABION, Cécile  
VILLEMAGNE, Sébastien  
MOREL, Nathalie  
DOMEYNE, Sandra  
LEBLANC, Sidonie  
DESCHAMPS, Régis

### L'équipe Cambodge

**Responsable :**

JACQUIN, Martine (Barreau de Paris)

**Chargés de mission :**

BOUILLON, Anne (Barreau de Nantes)  
BELINGA, Odile (Barreau de Lyon)  
CANTIER, Marie-José (Formatrice)  
DELAHAIE, Annie (Barreau de Toulouse)  
DURAND, Isabelle (Barreau de Toulouse)  
GAUTRY, Françoise (Barreau de Brive)  
LAGRUE, Marianne (Barreau de Paris)  
LOPEZ, Stéphane (Barreau de Pau)  
MARTINEAU, Christine (Barreau de Paris)  
PALAZOT, Odile (Barreau de Toulouse)  
PATRY, Didier (Barreau de Caen)  
ROGER, François (Magistrat)  
ROQUAIN, Sylvie (Barreau de Toulouse)  
SEZE, Ghislaine (Barreau de Nantes)  
TACHET, Joël (Barreau de Lyon)

### L'équipe Syrie

**Responsable :**

BOUSQUET, Ludovic (Barreau de Bordeaux)

**Chargé de mission :**

ALTIT, Emmanuel (Barreau de Paris)

### L'équipe Burundi

**Responsable :**

VOISIN D'AMBRY, Marie-Paule (Barreau de Dieppe)

**Chargés de mission :**

DJAMMEN-NZEPA, Ferdinand (Barreau de Toulouse)  
MULLER-SARRALIER, Nathalie (Barreau de Nanterre)  
NOUGIER, Laure (Barreau d'Avignon)



## L'équipe Nigeria

**Responsable :**

MABILLE, Catherine (Barreau de Paris)

**Chargés de mission :**

POULAIN, Marie-Pierre (Barreau de Paris)

THIEBAUT, Elise (Journaliste)

BRUN, Pierre (ASF Québec)

LA ROCHELLE, Philippe (ASF Québec)

THERRIEN, Dominic (ASF Québec)

## L'équipe Cour pénale internationale

**Responsable :**

POULAIN, Marie- Pierre (Barreau de Paris)

**Chargés de mission :**

ALTIT, Emmanuel (Barreau de Paris)

BESNIER, Pascal (Barreau de Paris)

DJAMMEN NZEPA, Ferdinand (Barreau de Toulouse)

PALAZOT, Odile (Barreau de Toulouse)

POULAIN, Marie-Pierre (Barreau de Paris)

## L'équipe Formation

**Membres de la Commission formation :**

TRUSSES-NAPROUS, Fabienne (Barreau de Tarbes)

CANTIER, Marie-José (Formatrice)

DELAHAIE, Annie (Barreau de Toulouse)

GAUTRY, Françoise (Barreau de Brive)

LAMBERT DE CESSEAU, Caroline (Formatrice)

MULLER-SARRALIER, Nathalie (Barreau de Nanterre)

NOUGIER, Laure (Barreau d'Avignon)

ROQUAIN, Sylvie (Barreau de Toulouse)

**Formateurs :**

CANTIER, Marie-José (Formatrice)

DJAMEN NZEPA, Ferdinand (Barreau de Toulouse)

JACQUIN, Martine (Barreau de Paris)

MABILLE, Catherine (Barreau de Paris)

MATHE, Françoise (Barreau de Toulouse)

MULLER-SARRALIER, Nathalie (Barreau de Nanterre)

NOUGIER, Laure (Barreau d'Avignon)

POULAIN, Marie-Pierre (Barreau de Paris)

VOISIN D'AMBRY, Marie-Paule (Barreau de Dieppe)

## Le Bureau

**Président :**

CANTIER, François (Barreau de Toulouse)

**Vice-Présidents :**

MABILLE, Catherine (Barreau de Paris)

MAISONNEUVE, Jacques (Barreau de Brive)

MATHE, Françoise (Barreau de Toulouse)

**Trésorière :**

TRUSSES-NAPROUS, Fabienne (Barreau de Tarbes)

**Trésorière adjointe :**

TERCERO, Flor (Barreau de Toulouse)

**Secrétaire :**

DUPUY, Gérard (Juriste)

## Le Siège

**Responsable administratif :**

MARI, Eric

**Chargée de formation :**

COLOMBIES MARTIN, Sophie

**Chargé de communication :**

DO CARMO, Virginie

ROCKLIN, Nils

**Secrétaire comptable :**

EL BOUAZZAOUI, Najet

PACE, Angélique

**Assistante du projet Amérique Latine :**

ETCHEGOYHEN, Sophie

IRVING, Rebekah

**Coordinateur de projets et de financements :**

BOUZIGUES, Claire

COSTES, Etienne

**Stagiaires:**

RUTAREMARA, Jariel

DESAUBLIAUX, Mathilde

EVIMA-VOUMA, Yann

GIRARD, Pascale



## ... ses partenaires opérationnels ...

### En Amérique Latine

- Colectivo de Abogados José Alvear Restrepo
- Association colombienne d'avocats défenseurs Eduardo Umaña Mendoza (ACADEUM)
- Fédération nationale des défenseurs publics
- Institut latino-américaine de services légaux alternatifs (ILSA)
- ASONAL Judicial (syndicat des professionnels de la justice)
- Colegio de Jueces y Fiscales
- Universités dans les villes où des évènements ont été réalisés
- Colegios de Abogados de plusieurs villes

### Au Cambodge

- Barreau du Cambodge
- Centre de formation professionnelle des avocats cambodgiens
- Ambassade de France
- Ambassade du Japon
- Ambassade du Canada

### En Russie

- Mémorial
- Ordre des avocats de Moscou
- Ordre des avocats de Saint Pétersbourg
- Médecin du Monde

### Au Burundi

- Barreau du Burundi
- Fédération nationale des unions de jeunes avocats (FNUJA)
- Centre international de formation des avocats francophones en Afrique (CIFAF)

### Au Nigeria

- Ministère de la justice de l'état de Bauchi, en la personne de l'Attorney General M. Habib Aliyu
- Legal Aid Council (aide juridictionnelle nigériane)
- Barreau du Nigeria (NBA) ainsi que les barreaux d'Abuja et de Bauchi
- Une équipe d'avocats locaux de Bauchi conduits par Maître Abdulkadir Suleiman

## ... et ses partenaires financiers en 2004

Grâce au soutien de ses partenaires financiers et de ses adhérents, ASF France continue de mener des actions de défense de la justice à travers le monde.

### Amérique Latine

- Ministère des affaires étrangères français
- Conseil national des barreaux français
- Ambassade de Suisse à Bogota
- Barreau de Bordeaux
- Barreau de Nantes
- Barreau de Lille
- Conférence des bâtonniers de France
- Ordre des avocats de Paris
- Ordre des avocats de La Rochelle

### Cambodge

- Conseil régional des Pays de la Loire
- Ambassade de France au Cambodge
- Barreau de Pau
- Barreau de Nantes
- Ministère des affaires étrangères français

### Syrie

- Mairie de Bordeaux

### Russie

- Premier ministre français

### Burundi

- Premier ministre français

### Nigeria

- Ordre des avocats de Paris
- Women Defenders

### Siège

- Barreau de Toulouse
- Barreau de Dijon
- Conseil général de la Haute Garonne
- Conseil régional de Midi-Pyrénées
- Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (FNDVA)
- Congrégation Divine Providence
- Mairie de Balma
- SARL Cabinet Luc Expert
- Ordre des avocats de Paris

### Encore merci ...

à tous les donateurs particuliers pour leur générosité.



## Charte d'ASF France

**Avocats sans Frontières France** réunit autour de valeurs communes des avocats, des juristes et d'autres professionnels déterminés à agir pour le respect et le développement des droits fondamentaux.

**Avocats sans Frontières France** agit pour le droit au procès équitable et l'accès de tous à la connaissance et à la défense des droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels à travers le service d'un avocat libre et indépendant et porte une attention toute particulière aux droits et à la défense des groupes et des personnes les plus vulnérables.

**Avocats sans Frontières France** a l'ambition d'intervenir en tout lieu où une personne est menacée dans l'exercice de ses droits fondamentaux et ne peut avoir à ses côtés un avocat libre et indépendant.

**Avocats sans Frontières France** fonde son action sur la présomption d'innocence, le droit pour tous à un avocat libre et indépendant et le serment de l'avocat d'assurer la défense sans préjugé ni discrimination.

**Avocats sans Frontières France** œuvre pour la reconnaissance et le respect du rôle de l'avocat, conformément aux Principes relatifs au rôle du barreau adoptés par l'Assemblée des Nations Unies au Congrès de la Havane le 7 septembre 1990, qui définissent sa liberté, son indépendance, ses obligations déontologiques, les garanties de sécurité et les moyens nécessaires à l'exercice de sa fonction.

**Avocats sans Frontières France** participe par son existence et les actions qu'elle mène à la défense des droits fondamentaux, à l'instauration et au renforcement de l'Etat de droit et à la lutte contre l'impunité.

**Avocats sans Frontières France** ne se substitue pas aux avocats locaux ni à leurs organisations, auxquels elle n'a pas vocation de faire concurrence, mais intervient à leurs côtés et avec leur accord quand ils sont en difficulté en raison de leur activité professionnelle. Elle établit et entretient avec eux des relations confraternelles. Ainsi, elle agit uniquement lorsque son action tend à renforcer les compétences des acteurs locaux.

**Avocats sans Frontières France** s'interdit toute participation à des actions de nature à compromettre son indépendance, celle des avocats ou ses valeurs et principes. Par conséquent, elle agit sans considération d'appartenance à des groupes politiques, religieux, philosophiques préexistants.

Tous ceux qui agissent au nom d'**Avocats sans Frontières France** adhèrent sans réserve aux principes ici affirmés et les respectent dans leurs actions et leurs déclarations.